

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

L'extension du service obligatoire

Lors d'un nos «entretiens du mercredi», nous avons reçu M. François Roch, président des jeunes radicaux vaudois, qui nous a présenté la notion de «service citoyen». M. Roch constate que l'intérêt des jeunes pour le service militaire diminue, mais que beaucoup restent favorables au principe d'un service obligatoire à la collectivité. Il propose donc de coordonner l'armée, le service civil, le service du feu et la protection civile. On placerait ainsi ces quatre services sur pied d'égalité et le jeune appelé pourrait choisir celui qu'il préfère.

Le service du feu est communal ou intercommunal. La nécessité d'une intervention immédiate impose une organisation décentralisée et l'omniprésence de petites unités autonomes. Il est obligatoire, mais ne le sera bientôt plus. Du même coup, la «taxe pompier» sera supprimée.

La protection civile répond à une exigence fédérale. Elle est organisée par les cantons. Elle assure le ravitaillement, la fourniture en électricité, l'hébergement et autres services du même type lorsqu'une collectivité en est privée à la suite d'une catastrophe, naturelle ou autre. Dans le Canton de Vaud, elle est organisée sur le plan régional, en reprenant le découpage des anciens districts. Il y a quelques années, on envisageait de la fusionner avec le service du feu, pour supprimer les redondances en matière de formation, d'achat de matériel et d'intervention, ainsi que pour faire profiter les pompiers, et leurs employeurs, des allocations pour perte de gain. A ce que nous savons, le projet est au point mort.

La perspective militaire est unitaire et fédérale: toutes les parties de la Suisse doivent être couvertes dans une perspective cohérente.

Le service civil, enfin, ne répond à aucun besoin, si ce n'est celui de soulager les politiciens en faisant taire les organi-

sations de soutien aux objecteurs de conscience. Il est organisé par les cantons.

La coordination de ces activités est-elle possible? Nous ne le nions pas absolument, mais cela pose en tout cas d'énormes problèmes pratiques, sans parler des conflits de compétence.

Quant à les mettre sur pied d'égalité, c'est encore une autre affaire. La formation et l'entraînement du soldat exigent bien plus de temps, de peine et d'argent que celle du pompier, même chef d'intervention. Le pompier court sans doute des risques réels, le «soldat» de la PC aussi, mais le soldat doit envisager le sacrifice de sa vie. On n'est pas dans le même registre. De même, le temps que consacre un pompier à son service n'est pas comparable à celui que le soldat consacre au sien. Certes, le premier est actif beaucoup plus longtemps que le second, mais cela ne comble qu'une partie de la différence. La compensation ne sera jamais complète, sauf à allonger artificiellement le temps consacré au service du feu. De toute façon, cette comparaison est trompeuse: en temps de service actif, le soldat peut être contraint de passer un temps indéfini en garnison. Ce risque ne menace pas le pompier.

Le service du feu est une corvée à l'ancienne. Il est justifié à la fois par la solidarité de voisinage et par l'urgence des interventions. Pour le reste, un citoyen ne sert jamais aussi bien la société et le pays qu'en s'occupant de sa famille, en exerçant son métier et en assumant les conséquences sociales, notamment associatives, qui en découlent. Le service militaire obligatoire constitue une entorse à ce principe. Nous acceptons et soutenons cette entorse parce que la Confédération suisse, garante de la survie des cantons, ne saurait s'en dispenser. Mais cela doit rester une exception.

On peut craindre que le «service citoyen» ne se développe dans un sens exactement inverse et n'annonce l'extension du service obligatoire à d'autres domaines: social, écologique, sécuritaire, etc. Ce n'est pas ce que veut M. Roch, c'est évident, mais il n'est pas maître des conséquences ultérieures d'une mise en œuvre du «service citoyen».

Au cours du débat qui a suivi, un participant a souligné le fait que la proposition du confédéré met concrètement le service à la communauté à la portée des jeunes, créant du même coup entre elle et eux des liens d'appartenance bénéfiques. Il semble qu'en France, la suppression du service militaire obligatoire ait coupé le seul lien qui rattachait les jeunes des banlieues à la France. Abandonnés à eux-mêmes, ils se sont trouvés une identité collective locale, mélange ethnico-religieux instable qui a explosé et n'attend qu'un prétexte pour exploser à nouveau.

Nous ne nions pas l'aspect intégratif du service à la communauté. L'armée, en particulier, intègre les naturalisés de fraîche date, socialise les solitaires, apprend le partage aux égoïstes, place les forts devant l'évidence de leur responsabilité à l'égard des faibles. Les aventures dramatiques ou cocasses vécues en commun créent des liens durables. A un degré moindre, les exercices et les interventions créent un esprit de corps précieux chez les pompiers de milice. Mais la finalité du service du feu est de combattre l'incendie, celle de l'armée de dissuader l'ennemi d'envahir le territoire national. C'est dans cette seule perspective que ces corps sont justifiés et doivent être organisés. La solidarité, l'expérience collective, le renforcement du sentiment d'appartenance sont des retombées positives, des avantages collatéraux. Ils ne justifient pas le maintien d'une troupe qui n'aurait plus de but clairement défini.

Et c'est sur ce problème de finalité que l'armée suisse bute aujourd'hui. Le souvenir de la mobilisation, entretenu par ceux qui l'avaient vécue, a maintenu l'esprit de service dans la génération née après la guerre. C'est déjà beaucoup. Mais les Suisses ne sont pas des imaginatifs. Une si longue paix leur a fait croire qu'il n'y aurait plus jamais de guerre, sentiment conforté par le préjugé progressiste qui veut que le monde marche inéluctablement vers la concorde universelle. Les dépenses consenties chaque année pour un armement qui n'a jamais servi et tût désuet engendrent un sentiment de gaspillage. Et puis, c'est un fait que la Confédération économise de l'argent chaque fois qu'un Suisse ne fait pas de service!

Autrefois, on évoquait volontiers une «bonne petite guerre» pour réveiller les cœurs défaillants. Et puis, conscient de l'énormité de la formule, on corrigeait: «Disons, les Russes à Vienne...». Aujourd'hui, on invente des occupations pour l'armée: damage de pistes, nettoyage de forêts, service à l'étranger, etc. C'est quelquefois utile, jamais nécessaire. Les dépenses, même si elles vont diminuant, n'en apparaissent que plus disproportionnées, et le temps passé en uniforme, que plus interminable.

Comme nous l'avons dit à M. Roch, nous sommes sceptiques quant à la possibilité d'unifier et d'égaliser des services si disparates. Les besoins en hommes sont trop différents. Il y aura toujours assez de pompiers et de soldats de la protection civile, et il y aura toujours trop d'«engagés» dans le service civil. En revanche, l'effort de guerre moderne exige l'engagement de tous les citoyens en âge de servir. En ce sens, le service militaire obligatoire est et reste un service incomparable, irremplaçable et non extensible.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Aspects de la vie vaudoise

Livres

(*fm*) La période précédant Noël voit généralement de nombreux ouvrages débarquer sur les étals des libraires. Cette année ne faillit pas à la tradition. De ce foisonnement, nous avons retenu les livres suivants qui ont pour dénominateur commun de s'attacher à quelque chose de spécifiquement vaudois.

Le dernier ouvrage en date de la Bibliothèque historique vaudoise est consacré à l'enseignement ménager dans le Canton de Vaud de 1834 à 1984. Jeune historienne, Tamlin Schibler s'est attaquée à un sujet propre à faire s'étrangler les féministes; pourtant, a-t-elle constaté, ce sont bien les femmes elles-mêmes, par le biais des associations féminines, qui ont, à l'époque, revendiqué l'existence d'un enseignement ménager.

Les 150 ans de l'Hôtel Beau-Rivage et les 100 ans du Palace, ajouté à l'édifice

initial, ont donné lieu à une importante publication sur l'un des plus beaux hôtels de luxe de Suisse et l'un des rares restés indépendants (en main de la Fondation de famille Sandoz). Sous la direction de Nadja Maillard, plusieurs experts ont contribué à l'ouvrage pour y présenter toutes les facettes de l'histoire de ce bâtiment prestigieux.

On peut se consoler (à moins que ça ne provoque l'effet contraire...) du récent refus d'un Musée des beaux-arts à Bellerive en se procurant le très beau livre que consacre Christophe Flubacher aux peintres vaudois entre 1850 et 1950 (Editions Favre). Si les monographies et catalogues commentés abondent, il n'existait pas d'ouvrage offrant une vision d'ensemble. Voilà donc un manque comblé.

Chez le même éditeur, on ne peut manquer de signaler le livre que l'ingé-

nier agronome Claude Quartier vient de publier sur le cépage-roi du vignoble vaudois, le chasselas. Si l'auteur fait la part belle aux six appellations vaudoises (cela fait tout de même depuis plus de 800 ans qu'on le cultive dans ce pays), il n'oublie toutefois pas les autres régions productrices: Genève, Bienne, Neuchâtel et le Valais, mais aussi la France.

Enfin, signalons un ouvrage un peu particulier. Tout amoureux de voitures originales connaît le nom du concepteur automobile Franco Sbarro dont les Ateliers d'Etudes et de Construction sis à Grandson célèbrent leurs quarante ans d'existence. Le livre intitulé *Franco Sbarro / Concept Cars* retrace la carrière de ce constructeur au travers de ses réalisations automobiles.

[Tous les ouvrages ci-dessus sont disponibles en librairie]

Reuge au Vatican

(*fm*) La manufacture de boîtes à musique de luxe Reuge à Sainte-Croix, sent venir la crise et son directeur Kurt Kupper cherche toutes sortes de pistes pour y faire face.

Découvrant que la Garde suisse du Vatican avait ouvert un *e-shop*, il a eu l'idée de proposer des boîtes à musique aux responsables de cette institution vieille de 500 ans.

Ces derniers ayant accepté, des modèles sont donc disponibles à la boutique officielle de la Garde, mais aussi sur son site internet et dans les différents magasins de souvenirs qui entourent la cité pontificale. «Mieux vaut tenter des choses, se montrer innovant plutôt que de s'enfouir la tête dans le sol en disant c'est la crise» affirme le directeur de Reuge. Comment ne pas lui donner pleinement raison?

Lémania centenaire: le rouge et le noir

Lémania souffle ses cent bougies en affichant une forme exceptionnelle. Cette école privée lausannoise, qui compte plus d'une centaine d'enseignants, a déjà formé quelque 60000 élèves; elle contrôle le Collège Pierre Viret, a essaimé dans plusieurs cantons de Suisse romande et même à l'étranger puisque des étudiants poursuivent une formation sous licence de l'établissement lausannois dans une dizaine de pays. Des partenariats ont été noués jusqu'à Malte, Prague, Belgrade, Tirana et Athènes.

L'école du chemin de Préville devrait-elle une partie de sa longévité et de sa belle santé à la graphologie? Le fait est que Jean Du Pasquier (1911-1993), fils de Paul (1879-1961), le fondateur, et père de Jean-Pierre (né en 1939), l'actuel président du Groupe Lémania, avait pour règle de ne jamais engager d'enseignant sans avoir soumis la lettre du candidat à un graphologue chevronné; et ce graphologue n'était autre que son propre frère, Eric (1914-1981), codirecteur de l'école, esprit curieux et enjoué, brillant mathématicien, qui n'avait pas son pareil – je puis en témoigner! – pour faire entrer les lois de la physique dans les cerveaux les plus rebelles à cette redoutable discipline.

Cette belle réussite entrepreneuriale résulte aussi, bien sûr, de la mise en œuvre de méthodes pédagogiques éprouvées, de leur actualisation constante (sans apport d'EVM!), ainsi que de l'opiniâtreté des membres d'une dynastie restés fidèles à la vision du fondateur, celle d'un lien vivant entre la transmission du savoir, source de libertés, et la responsabilité individuelle.

Dans la section du collège secondaire, dite des Juniors, créée et dirigée par Paul Honegger, auquel succédera en 1966 un latiniste chevronné, Jean-Marc Payot, on s'initiait aux bons auteurs sous la férule de maîtres exigeants comme l'austère Charles Krafft ou de jeunes écrivains comme Bernard Liègme. La figure la plus attachante de cette section était sans conteste celle de Pierre Diricq (1920-2002), qui y enseigna les sciences naturelles et la chimie de 1951 à 1980. La salle du rez-de-chaussée où il se livrait aux expériences les plus audacieuses en présence d'«Oscar», un squelette auquel on allait serrer la pince avec déférence et humilité, constituait un monde à part; le maître des lieux n'allait-il pas jusqu'à inciter ses élèves à tricher? «Préparez une bonne triche!», recommandait-il, par quoi il fallait entendre un bon résumé de la leçon à présenter le lendemain. «Quand tu sais ta triche, tu sais ta leçon!». Non loin de cette salle un peu mythique, Juliette Simic-Du Pasquier, la sœur aujourd'hui presque centenaire de Jean et d'Eric, enseignait le dessin avec quelques recettes toutes simples qui permettaient d'engranger à coup sûr une bonne note à la «matu».

Dans la section scientifique, d'innombrables volées ont bénéficié du savoir d'un Jean Wakulski († 1972), virtuose des mathématiques d'origine polonaise, qui enseigna pendant... cinquante-six ans, de 1912 à 1967! «Soyez les bienvenus dans mon salon de mathématiques», lançait-il à ses nouveaux élèves. Il était tellement attaché à son «salon» lémanien qu'il refusa un poste d'enseignant à l'EPUL, où il aurait sans doute été mieux payé.

A une époque où le fait d'être catholique («vieille-bourrique») contrariait l'accès à l'enseignement public vaudois, la direction de Lémania se faisait un point d'honneur d'accueillir quelques têtes pédagogiquement bien faites mais «confessionnellement incorrectes». Elle engagea même d'anciens prêtres en délicatesse

avec leur Eglise. Comme les trois mousquetaires de Dumas, ils étaient quatre: Louis Quartenoud, Albert Buro et Alexis Peiry avaient été prêtres en Valais, Gabriel Chabot en Belgique, puis en Italie.

Enfant de la Gruyère, «pays des herbes grasses et des foins luxuriants» comme il l'écrivait dans *L'or du pauvre* (L'Aire, 1989), Alexis Peiry débarquait de l'Abbaye de Saint-Maurice où les peintures murales qu'il avait réalisées inspireront d'émouvants poèmes à Corinna Bille (*Herbier alpin – Herbier divin*, Slatkine, 2004). Une partie de ses loisirs était consacrée à la rédaction des aventures d'Amadou, petit bonhomme successivement acrobate, marchand d'escargots, alpiniste, musicien-détective et terroro. La photographe Suzi Pilet, sa compagne, illustrait ces merveilleux albums.

En 1938, c'est l'ancien séminariste belge Gabriel Chabot (1901-1985), ordonné en Belgique puis professeur dans un séminaire en Italie, qui arrive à Lémania pour enseigner la littérature française, le latin, le grec et l'italien. Maurassien dans l'âme, il avait quitté l'Eglise catholique en raison du traitement infligé par Rome à l'Action française et de ce qu'il avait observé dans les coulisses du Vatican; il parlait volontiers de «panier de vipères» à propos de certains prélats sans conscience gravitant autour de Pie XI. Ce fervent chrétien renouera avec le catholicisme en 1966, après une grave névrite optique, et conservera son enseignement jusqu'à la limite de ses forces, en 1969. Lors de la cérémonie du jubilé de l'école, il qualifiera celle-ci de «bénédiction du Ciel».

Pour cette figure marquante de Lémania, qu'on reconnaissait de loin à sa pèlerine noire, à sa lavallière et à sa canne à pommeau, sincérité sans vérité n'était que ruine de l'âme. Gabriel Chabot plaçait en effet au centre de son enseignement l'exigence de Boileau de ne jamais présenter au lecteur que des pensées vraies et des expressions justes, avec comme corollaire que toute erreur dans la pensée ou dans l'expression rend l'œuvre défectueuse. La forme extérieure (mots, figures, images ou musique) n'a de valeur qu'en tant qu'elle donne au fond, à l'idée, tout son relief et toute sa force. L'œuvre littéraire, insistait-il, possède une valeur d'autant plus grande qu'elle manifeste une plus grande somme de vérité dans une forme verbale plus parfaite. C'est évidemment l'Ecole classique, ou mieux «l'art classique» qui, respectant ce principe fondamental, avait les faveurs de Gabriel Chabot. Le premier caractère de l'art classique résidait, selon lui, dans la formule d'Auguste Comte: «La soumission est la base de toute perfection»: soumission à la nature, mais aussi soumission aux traditions des maîtres. Autre caractère de l'art classique, la maturité, qu'il illustrait par cette maxime de T. S. Eliot: «La maturité de l'écrivain doit refléter celle de la société et reposer sur celle de la langue.» En revanche, l'exigence d'impersonnalité des classiques formulée par certains manuels de littérature encolérait le professeur Chabot. Appeler «impersonnel» l'art classique, c'était pour lui confondre personnalité et individualisme subjectif, impersonnalité et création subjective. Qu'y a-t-il de moins individualiste, certes, mais de plus personnel, qu'un Virgile, un Dante, un Racine, un La Fontaine?

En maurassien conscient et organisé, lecteur des *Amants de Venise*, Gabriel Chabot abominait les romantiques, qu'il désignait sous le nom de «moitrinaires», formule empruntée à Léon Daudet. Il n'aimait déjà guère les auteurs du Siècle des Lumières, concédant toutefois

quelque talent à Beaumarchais. «Mes enfants, disait-il en roulant les “r”, la Révolution française creuse un terrible fossé dans la littérature». Après les étincelantes leçons consacrées à Racine, Corneille et Molière (un Jean-Baptiste Poquelin revisité par Bergson et son traité sur *Le Rire*), on enjambait rapidement le Père Hugo, le larmoyant Lamartine, Vigny et Musset pour découvrir les «valeurs sûres» du XIX^e siècle, de Stendhal à Baudelaire. Pour ce héraut du classicisme, l'art le plus complet de tous les beaux-arts était la poésie chantée, accompagnée de danse, comme le réalisait le théâtre grec dans l'antiquité. Son étude intitulée *Art et poésie* (1955) est un pur joyau qui s'ouvre sur cette citation de Maurras: «C'est la fermeté des doctrines qui rend possible la souplesse des évolutions, comme c'est la fermeté de la main, la solidité de l'épée et la détermination précise du but à toucher qui permet et explique l'agilité la plus subtile de l'escrimeur.»

Pendant ses loisirs, à la fin des années 50 et jusqu'au milieu des années 60, Gabriel Chabot anima un Cercle Frédéric Mistral dont les séances se tenaient au Central et où l'on pouvait entendre des conférenciers comme le Père Avril, Bernard Faÿ, Roger Joseph et Gustave Thibon. L'un des participants les plus assidus à ces réunions était le pharmacien Jacques Besson, à la verve toute bellettrienne et à la cave hospitalière.

On doit aussi à Gabriel Chabot un *Cours de logique formelle et de méthodologie* et des *Morceaux choisis de poésie française* (1956), des ouvrages très intimistes comme *Ma quête du Saint-Graal* (1968) et *L'affaire de l'Action française et de ma défection* (1978), un livre sur le *Ralliement de Rome à la Révolution*, publié sous le nom d'Albert Briault (son oncle à Paris), en collaboration avec Pierre Fautrad (Bourg-le-Roi, 1970), et plusieurs ouvrages de caractère religieux comme *Deus charitas est* (1981). A la fin de sa vie, il évitait toute polémique religieuse et ne demandait plus que «la messe, rien que la messe!».

Avec André Benz (1930-1995), qui enseigna l'histoire et la géographie à Lémania dès 1956 et devint chef de la section de maturité fédérale en 1980, on passe de Maurras et de la quête du Saint-Graal à la secte de Marx et de Lénine... Toujours à l'écoute de ses élèves et prêt à les consoler lorsque Gabriel Chabot leur avait collé un zéro, ce géant à la voix de stentor, grand admirateur d'Aragon, avait été l'élève, à l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, de René Berger, futur directeur du Musée des Beaux-Arts.

C'est avec des camarades de cette école qu'il créa en 1949, en marge de l'Université, un Groupe d'études sociales (GES), à partir duquel furent fondés les Etudiants progressistes (1951), animés par des étudiants communistes, puis le Mouvement démocratique des étudiants (MDE), dont il fut l'un des promoteurs. En retraçant l'histoire du MDE (*Cahiers AEHMO*, N° 21), Pierre Jeanneret révèle que, selon une confidence faite au militant Sylvain Goujon par André Benz, «le GES fut en réalité mis sur les rails par des étudiants communistes des USA, venus étudier la médecine à Lausanne pour échapper aux difficultés politiques et universitaires dans leur pays (maccarthysme, “numerus clausus”: la plupart étaient juifs)»; et comme ils n'avaient pas le droit de se manifester politiquement en Suisse, «ils nous mirent, dit Benz, nous les petits Suisses, en avant».

Dans la plaquette consacrée au centenaire de Lémania, la direction de l'école signale que «cet homme de grande culture» avait «des opinions bien arrêtées». C'est le moins qu'on puisse dire! Très loquace lorsqu'il abordait la Révolution française, André Benz passait aussi vite sur certains événements comme les massacres de Septembre et le populicide de Vendée que Gabriel Chabot sur les romantiques... Comme l'auteur de ces lignes, l'élève Chenaux, lui en faisait un jour la remarque, il lui demanda de terminer la leçon à sa place... pour aller prendre un café au Petit-Chêne! Un autre élève se souvient d'un André Benz qui voyait dans le lancement du spoutnik et l'exploit de Gagarine la preuve de la supériorité du système socialiste sur le système capitaliste. Mais notre homme avait aussi de l'humour: «Je serai absent demain pour une raison indépendante de ma volonté», s'était-il excusé à la veille de son mariage. Il se rachetait aux yeux de tous ses élèves en les accompagnant aux sessions d'examens organisées aux quatre coins de la Suisse romande pour leur remonter le moral.

Un militant communiste enseignant l'histoire en pleine guerre froide, qui côtoie un élève de Maurras convaincu par ailleurs de la primauté absolue et universelle de Notre Seigneur Jésus Christ! Voilà qui montre que les opinions les plus tranchées peuvent cohabiter pacifiquement dans un établissement scolaire lorsque les pédagogues ont du talent et que le patron sait concilier libertés pédagogiques et responsabilité individuelle.

JEAN-PHILIPPE CHENAUX
(élève de 1953 à 1960)

Cohésion gouvernementale

L'article de M. Laurent Busslinger, «La patte d'un gouvernement constructif» dans *24 heures* du 15 novembre, revient sur les difficultés que doit affronter actuellement le gouvernement vaudois:

[...] Sur ces prémisses-là, avec des grèves répétées et des milliers de fonctionnaires qui manifestent, sans oublier une police grommelant au rythme des incompatibilités de ses chefs, il y avait largement de quoi écorner la cohérence exécutive. On a connu des ruptures de collégialité pour moins que ça durant les législatures précédentes. Sans compter que la construction boiteuse et la communication hésitante de la réforme salariale pouvaient inviter à toutes les postures de franc-tireur. [...]

Or, c'est l'inverse qui est observé.

[...] Dans les deux cas, le gouvernement a montré un caractère fondamentalement constructif. Preuve que la concor-

dance n'est pas un vain mot quand ceux qui sont élus dans ce système y croient. Et démonstration, au passage, du bien-fondé d'une innovation apparemment mineure des constituants: l'allongement de la législature à cinq ans. Il reste encore près de quarante mois jusqu'aux prochains combats électoraux, et c'est indubitablement propice au pragmatisme. [...]

Cette cohésion gouvernementale ne peut qu'être bénéfique pour le Canton. L'éloignement de l'échéance électorale, comme le souligne à juste titre l'auteur de l'article, y contribue pour une bonne part. Notre gouvernement serait bien meilleur si nos conseillers d'Etat ne devaient pas périodiquement se livrer aux vieux démons des joutes électorales partisanses. Ajoutons que la présidence permanente du Conseil d'Etat n'est peut-être pas étrangère à l'amélioration que nous constatons.

E. J.

Un Pays de Vaud sans Vaudois

«Un Pays de Vaud sans Vaudois»: nous ne voulons pas suggérer par là que le Canton est «un beau pays mal habité» et qu'il sera d'autant plus admiré qu'il y aura moins de Vaudois. Nous ne cultivons pas la haine de nous-mêmes, nous voulons attirer l'attention sur des questions démographiques.

Le samedi 6 septembre, 24 heures nous apprenait que la natalité dans le Canton de Vaud remonte quelque peu. Le taux était de 1,49 enfant par femme en 2002. Il a passé à 1,64, moyenne de 1,4 pour les Suissesses ajouté à 1,94 pour les immigrées (parmi les Suissesses, on ne distingue pas entre Vaudoises et Confédérées). Cette hausse encourageante n'assure pas le renouvellement des générations, il faudrait un taux de 2,1. C'était le cas en 1960. La population vaudoise s'accroît pourtant à cause de l'immigration. Au 31 décembre 2007, nous étions 670000. Les démographes annoncent 100000 habitants de plus pour 2020.

Que peut-on tirer de ces chiffres du point de vue politique?

Celui qui est attaché sort du Canton s'inquiète: il lutte pour un pays qui se vide de ses habitants «de souche». Le territoire se dissocie des gens qui y résident. Par population de «souche», nous entendons les membres des familles aux patronymes «bien vaudois», même bernois assimilés, établis dans le canton depuis un nombre respectable de générations (que nous nous garderons bien de préciser).

Dans les avis mortuaires, les noms «bien vaudois» apparaissent souvent,

tandis que sur les faire-part de naissance, les listes d'élèves et les compositions d'équipe de football des ligues inférieures, les noms exotiques figurent de plus en plus. «De plus en plus»: l'expression mensongère est lâchée. Certes le taux de fécondité indigène n'a pas cessé de baisser depuis les années 60, mais le voilà qui remonte! En démographie comme en politique, les «de plus en plus» et les «de moins en moins» sont sujets à caution. Des changements subits se produisent, inexplicables et peut-être inexplicables. Il faut reconnaître que malgré les statistiques, les recherches «de plus en plus poussées» et la quête «scientifique» des causes, les variations de population demeurent en partie mystérieuses. Les politiques natalistes ou antinatalistes réussissent momentanément (Suède), ont des effets pervers (Chine, Inde), entraînent des catastrophes ou se paient à long terme (Roumanie). Ce qui est certain, c'est que les pays européens, surtout à l'Est, au Sud et dans les grandes villes, ont des taux de natalité très bas. La baisse a commencé il y a près de trois siècles, d'abord en France, au sein de la noblesse de l'Ancien Régime. Les nations européennes se maintiennent par l'immigration.

Pour le moment, le défenseur de la cause vaudoise doit faire son poing dans la poche. Ce qu'il hérite avant tout dans son pays, ce sont les personnes qui de génération en génération en assurent l'existence et le renouvellement. Il aime distinguer les «airs de famille» et reconnaître

les traits du grand-père dans ceux du petit-fils. Il peut compter sur certaines qualités héritées, sur certains défauts aussi. Il apprécie un art de vivre affiné par les siècles. Il aime la durée, et le pays dure par la stabilité de sa population; le pays repose sur un socle de personnes qui ont fait de lui ce qu'il est, ayant façonné les paysages tant admirés. «Il n'y a de richesse que d'hommes», a dit Jean Bodin.

Or ce socle s'effrite. C'est pourquoi l'intégration de nouveaux venus devient laborieuse. Il arrive aux Vaudois la même mésaventure qu'aux Genevois. Ils deviennent minoritaires dans leur Canton en regard des Confédérés et des étrangers qui y résident. Il est à noter que Genève reste quand même Genève, c'est heureux, et qu'elle n'entend pas renoncer à sa singularité ne serait-ce que pour unir son sort à celui des Vaudois.

Le fédéraliste vaudois ou genevois lutte pour un pays qui perd son bien le plus précieux. Il lui reste à transmettre l'héritage que la stabilité d'autrefois a permis d'engranger. Il s'agit de faire en sorte que certains immigrés restent sur le sol vaudois, y fassent souche à leur tour et rendent les services que des générations de Vaudois ont rendus, autrement dit que l'histoire vaudoise devienne leur histoire. L'appartenance n'est plus un donné biologique et culturel, les Vaudois de souche portent la responsabilité de l'«instiller», si l'on ose dire, aux nouveaux venus.

Il semble que ce travail d'intégration soit d'autant plus ardu que l'accroisse-

ment naturel de la population est mal vu par les malthusiens qui nous gouvernent. La statisticienne Lena Pache (on peut assurer qu'elle est Vaudoise!) se demande, en considérant la hausse de la natalité: «Veut-on vraiment cette augmentation naturelle?». Elle mentionne les problèmes de logement, de transport, de scolarisation que cet accroissement va causer. Il est vrai que rouler de Morges à Rolle un samedi après-midi sur l'autoroute, longeant les centres commerciaux bien alignés du «Littoral Parc», provoque une légère sensation d'étouffement.

On soupçonne les autorités d'admettre, voire d'encourager, l'augmentation de population due à l'immigration, qui pose pourtant exactement les mêmes problèmes que la croissance naturelle, auxquels s'ajoute la difficulté de l'intégration.

C'est étrange. On préfère l'étranger à soi-même. Sous nos climats, le souci écologique, qui n'est pas favorable à l'accroissement de la population – les enfants sont des pollueurs supplémentaires et entravent le développement personnel –, se marie paradoxalement avec le gauchisme qui accueille immigrés et sans-papiers à bras ouverts.

Aucun renversement de tendance n'apparaît à l'horizon. Il est pour l'instant exigé de nous que nous digérons les flux migratoires. Ce travail d'assimilation n'est pas une mince affaire.

JACQUES PERRIN

La haute figure de Carl Schuricht revisitée

On oublie trop souvent à quel point notre pays a été enrichi par la présence de musiciens obligés de fuir la barbarie nazie.

Carl Schuricht est l'un d'entre eux, qui se réfugie en 1944 à Genève tout d'abord, ensuite dans la véritable terre d'asile qu'est la région de Clarens: on est toujours frappé par la qualité d'accueil de cette partie du rivage lémanique... N'y trouve-t-on pas, dès la fin de la guerre, des musiciens et des chefs qui sont parmi les premiers du moment, Wilhelm Furtwängler et Paul Kletzki à Clarens, Josef Krips à Territet, Richard Strauss à Montreux? Quant à Carl Schuricht, après avoir occupé un modeste appartement à Genève, puis à Fontanivent, au-dessus de Montreux, c'est Corseaux et sa vue étendue sur le lac, qui l'accueillent pour plus de vingt ans jusqu'à sa mort en 1967.

La vie de Carl Schuricht est tout, sauf une sinécure. Il naît en 1880 à Dantzig, à l'ombre de la *Marienkirche*, où son père est facteur d'orgue et sa mère, d'origine polonaise, cantatrice. Rien d'étonnant donc à ce qu'il se consacre à la musique et que, très jeune, il se mette à composer. Il étudie à Berlin avec Humperdinck, à Leipzig avec Reger, mais c'est à Wiesbaden qu'il commence à diriger. Chef des chœurs dans plusieurs théâtres allemands, il est bientôt nommé chef d'orchestre du Théâtre de Wiesbaden en 1912, dont il devient le *Generalmusikdirektor* de 1923 à 1944.

Comme l'a fait Wilhelm Furtwängler, Carl Schuricht ne quitte son pays qu'à l'extrême limite, sous la pression de circonstances politiques devenues intolérables, tant ces deux hommes sont persuadés que les Nazis ne représentent nullement l'Allemagne véritable. Ici encore, comme il s'est comporté à l'égard de Furtwängler, Ernest

Ansermet, à la tête de l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR), se montre l'ami accueillant et généreux. Car Schuricht, âgé de 64 ans, a tout abandonné en Allemagne et doit recommencer une nouvelle carrière, sinon une nouvelle vie. Pour lui assurer ce qu'on pourrait appeler un «minimum vital», Ernest Ansermet invite donc son confrère à diriger régulièrement l'OSR.

En fait, ce geste est royal, à tous égards, et riche de conséquences pour les deux parties: Carl Schuricht ne va-t-il pas diriger, de 1945 à 1965, plus de cent concerts – cent cinq concerts exactement – dans toute la Suisse romande, à la tête de l'OSR? Si, sur le plan personnel, il est ainsi libéré du souci immédiat du lendemain, c'est aussi pour l'orchestre un enrichissement musical considérable, car avec un tel chef (comme avec Furtwängler, qui a dirigé plus de dix fois l'OSR) la grande tradition allemande entre dans son répertoire.

On trouve ici la raison de l'évolution si peu ordinaire et si bénéfique de l'OSR: à côté de son essence française originelle, qu'il conserve, il accède ainsi à une véritable culture germanique, qui enrichit son style et son répertoire. Ernest Ansermet est trop intelligent pour ne pas saisir la valeur fondamentale de cette évolution et pour ne pas s'en laisser lui-même imprégner. On comprend donc qu'à partir des années 50, il n'hésite pas à enregistrer avec l'OSR l'intégrale des symphonies de Brahms et de Beethoven, et qu'il reçoive des invitations d'Allemagne ou de Vienne (du Philharmonique), pour y diriger – avec grand succès! – de telles œuvres. Quant à l'OSR, devenu l'un des premiers ensembles d'Europe, son renom doit beaucoup à ce lointain héritage de Carl Schuricht.

C'est pourquoi il faut saluer bien bas le nouveau travail de Michel Chauvy. Après sa remarquable biographie¹, il vient de terminer une vaste entreprise, d'un intérêt capital, la liste quasi intégrale des concerts de Carl Schuricht, de 1910 à 1965! Cinquante-cinq ans de musique, deux carrières, l'une qui va de 1910 à 1944, la seconde, celle d'un homme qui recommence une vie à l'âge de 64 ans et qui va diriger jusqu'à 85 ans²... Un exemple de volonté et de courage, mais aussi, comme on vient de le voir, un cadeau du ciel pour ce pays.

Ce qui pourrait n'être qu'une liste banale est un document irremplaçable. On suit pas à pas, de l'intérieur, l'évolution et la construction d'une grande carrière, marquée par l'esprit d'ouverture. On y perçoit les permanences, les retours, les tentatives ou les changements d'orientation. On mesure mieux le rôle de certaines œuvres – comme la 2^e Symphonie de Mahler ou la 2^e Symphonie de Schumann, par exemple – autant de bornes miliaires au long d'un chemin de vie. On apprécie enfin la logique interne, plus rigoureuse qu'il n'y paraît, dans la construction d'un programme de concert. En bref, un témoignage d'admiration en même temps qu'une source de renseignements de la plus grande valeur!

Mais il existe encore un second cadeau. Dès 1944, Carl Schuricht a dû reconstituer entièrement sa bibliothèque musicale faite de ce que l'on appelle les «matériels d'orchestre», c'est-à-dire les partitions de chaque instrumentiste jouant dans une œuvre donnée, avec les indications nécessaires du chef (nuances, coups d'archet, etc). Or cette bibliothèque impressionnante, grâce à la diligence du Conseiller d'Etat Pierre Cevey, d'Hubert Villard et de Jean-Louis Matthey,

a pu rejoindre, à la mort du maître, les fonds de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, où elle se trouve aujourd'hui.

Rare privilège. Tenir entre ses mains une partition qui garde l'empreinte matérielle, manuscrite, issue d'un esprit d'une telle dimension! S'y trouvent des indications purement techniques, mais aussi, comme on peut lire dans la partition du chef, des notes personnelles, presque intimes. Ainsi, au moment du développement du premier mouvement de la Symphonie en sol mineur, KV 550, de Mozart, ces paroles du Christ sur la croix, écrites en gros, en travers de la page, de la main du luthérien Carl Schuricht: *Eli, Eli, lama sabachtani?*

Merci à Michel Chauvy de nous rappeler la valeur d'un tel exemple, d'un tel héritage, d'une telle actualité.

JEAN-JACQUES RAPIN

¹ Michel Chauvy: *Carl Schuricht, le rêve accompli*, Revue Musicale de Suisse Romande, Lausanne, 2004.

² Michel Chauvy: *Concerts de Carl Schuricht, de 1910 à 1965*, en vente chez l'auteur, rte Mollie-Margot 35, 1074 Mollie-Margot, 2008.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Les familles peuvent payer en attendant

«Allègement fiscal pour les familles avec enfants.» Le Conseil fédéral, le 12 novembre dernier, était très fier d'annoncer qu'il allait présenter un avant-projet dans ce sens. Il insistait moins sur le fait que, «par ailleurs, le Conseil fédéral a pris connaissance aujourd'hui des résultats de la consultation sur le choix du système d'imposition des couples mariés. Cette consultation n'a pas débouché sur des résultats clairs. Le Conseil fédéral renonce donc provisoirement à prendre une décision de principe sur l'imposition des époux (imposition individuelle ou imposition commune).»

Pour ceux qui ont manqué le début, en 1984, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt de principe estimant que le fait que les couples mariés soient taxés plus fortement que les couples non mariés était inconstitutionnel. En 2006, après vingt-deux ans, les Chambres fédérales ont adopté des mesures immédiates (entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2008!) pour atténuer la discrimination frappant les personnes mariées.

Dans le même temps, une procédure de consultation a été lancée sur une refonte de l'imposition des couples. Les milieux concernés avaient jusqu'à la fin juin 2007 pour y participer. Le Département des finances (DFF) en a ensuite fait une synthèse publiée le 27 septembre 2007. Le Conseil fédéral a donc mis plus de treize mois pour en prendre connaissance et décider... d'attendre. Lorsqu'il s'agit d'adapter le prix des alcopops aux nouvelles habitudes de consommation des jeunes ou le montant

de la TVA, le Conseil fédéral semble plus efficace que lorsqu'il s'agit de corriger les distorsions fiscales dont pâtissent les couples mariés.

Cependant, ne faut-il pas un peu de compréhension pour nos édiles qui ne veulent pas imposer une réforme contestée? D'emblée, personne ne conteste qu'il soit foncièrement injuste que le fait de se marier engendre une hausse (parfois massive) de l'imposition (vingt-trois cantons et tous les partis consultés). Ainsi, prétendre simplement perpétuer le système actuel ne convient à personne.

Comment réformer le système? La consultation initiée par le DFF demandait d'abord de se prononcer soit pour le principe d'une imposition commune, soit pour celui de l'imposition individuelle. Vingt-quatre cantons (Bâle-Ville et Genève faisant exception) se prononcent pour une imposition commune, pour des raisons pratiques et parce que *l'assistance réciproque au sein de la famille est également souhaitable du point de vue de la politique sociale car l'assistance publique est moins rapidement sollicitée lorsque la famille est unie*. PDC, UDC et le Parti libéral (ainsi que seize organisations, dont le Centre Patronal, la FER, l'USAM et l'Association des communes suisses) y souscrivent. Généralement, les cantons rejettent également une imposition commune des concubins: ces derniers choisissant une forme de vie non institutionnelle, le droit fiscal n'a pas à leur conférer un tel statut.

Le Parti radical (avec Economie-suisse et l'Union patronale) veut un droit d'option. Ce droit d'option laisserait aux époux le choix entre l'un ou l'autre système. Cette idée fait paradoxalement partie du grand projet *Easy Swiss Tax* du grand vieux parti visant à simplifier radicalement le système fiscal. Le droit d'option pose des problèmes pratiques kafkaïens (quand faut-il faire son choix: au moment de payer ses acomptes ou lors de la taxation définitive? Peut-on modifier son choix chaque année, en cours d'année?).

Les socialistes et les verts sont pour l'imposition individuelle. Ils ne sont suivis que par huit organismes, généralement des lobbies féministes, mais non par les syndicats qui sont pour une variante de l'imposition commune basée non sur le mariage mais sur l'entretien d'enfants (par des concubins ou des époux). Les cantons estiment que l'imposition individuelle des membres d'un couple (et de chacun de leurs enfants mineurs?) apporterait une augmentation de la charge de travail de 30 à 50%. Comment faudra-t-il considérer les prestations fournies à l'intérieur d'une famille? Faudra-t-il imposer (et soumettre à la TVA) ces prestations? Faudra-t-il liquider à des fins fiscales le régime matrimonial de tous les couples chaque année? Enfin, les cantons redoutent des abus massifs et difficilement décelables. Les partisans de ce système admettent d'ailleurs ces difficultés et plaident pour une répartition forfaitaire des revenus entre époux (une imposition commune qui revient par la fenêtre...).

Cette large coalition pour l'imposition commune se fissurerait-elle lorsqu'il s'agit de se prononcer sur le modèle d'imposition (splitting intégral, soit addition des revenus des époux divisés par deux, ou splitting partiel, addition des revenus divisé par un facteur inférieur à deux)? Effectivement, les camps semblent partagés: treize cantons, l'UDC, les libéraux et les patrons plaident pour le splitting intégral, alors que les treize autres cantons, les autres partis (sauf le PS qui ne se prononce pas) et les syndicats plaident pour le splitting partiel. Cependant, les cantons en faveur du

splitting partiel préconisent tous un diviseur entre 1,8 et 1,9. Il ne devrait ainsi pas être difficile de trouver un terrain d'entente, en suivant par exemple la proposition de compromis du Centre Patronal (favorable sur le principe au splitting intégral): splitting de 1,8 ou 1,9 et augmentation du diviseur de 0,5 par enfant.

Notre lecture du rapport du DFF sur la consultation démontre que tous les cantons sauf deux sont fermement attachés au principe de la taxation commune des couples mariés. Contrairement à ce que prétend le Conseil fédéral, il existe un très large accord en faveur de l'imposition commune des couples mariés par addition des éléments taxables divisés par un facteur entre 1,8 et 2. Les arguments développés montrent que les familles, malgré les avancées réelles de l'individualisme, restent des unités sociales et économiques.

Au-delà des théories sociétales, des avancées féministes et des évolutions du Code civil, le couple marié partage toujours un nombre inestimable de petits et grands services, de soutien financier et fonctionnel réciproque. Bref, les époux se répartissent les responsabilités et tâches familiales selon une alchimie impossible à appréhender de l'extérieur. Les difficultés rencontrées par les juges lorsqu'il s'agit de dénouer les rapports patrimoniaux lors d'un divorce suffisent à le démontrer.

Le mariage, parce qu'il crée cette société élémentaire composée de deux êtres et de leurs éventuels enfants et l'inscrit dans la durée, a toujours été considéré comme une institution essentielle à la préservation du corps social et de l'Etat. Le droit fiscal doit au moins ne pas décourager cette forme de vie; il ne peut en pratique pas prétendre faire abstraction de cette communauté.

Lorsque nos autorités fédérales prétendent repousser la nécessaire réforme de l'imposition des couples mariés, elles ne se préoccupent que de la diminution des recettes fiscales qu'elle entraînerait. Ne suivant que leur intérêts immédiats, elles prêteraient le bien commun à long terme.

OLIVIER KLUNGE

Revue de presse

Le bas clergé

Sous ce titre, M. Alain Charpillot, dans *Le Jura Libre* du 20 novembre, nous décrit l'action quasi-religieuse du troupeau des journalistes:

[...] Il s'appuie sur une nouvelle théologie, dont le Bon Dieu a été évacué comme un gêneur. Il a été remplacé par des notions comme la «Santé», la «Nature», la «Paix», «l'Egalité», la «Tolérance», les «Droits» (sans devoirs), la «Sécurité». Ces buts sublimes et moralement immaculés se heurtent pourtant à des obstacles innombrables dans la pratique.

Les adeptes de la nouvelle théologie, à savoir les médias, s'y attaquent donc avec l'ardeur que le bas clergé du Moyen Age mettait à traquer le péché ou l'hérésie. Ils conçoivent leur métier comme une croisade, menée avec l'enthousiasme que donne la Foi. Le corollaire en est une férocité accrue par la bonne conscience. [...]

[...] Quand un suspect est convoqué à la télévision pour interrogatoire, on a un dossier sur lui, qu'on lui jette à la tête, avec sommation de s'en expliquer. S'il se rebiffe et demande au journaliste de quel droit il l'interroge ou combien il gagne lui-même, il se fait répondre: «Ici, c'est moi qui pose les questions». Réponse caractéristique des Inquisiteurs de chaque époque. [...]

La religion des lumières a elle aussi son clergé, et même ses inquisiteurs patentés. On va les voir à nouveau se déchaîner ces prochains jours en vue de l'élection du 10 décembre au Conseil fédéral.

E. J.

Bavardages

Sous le titre «Le Grand Conseil dans ses charentaises», Laurent Busslinger signe, dans *24 heures*, un article sans complaisance sur l'activité de nos députés:

[...] «Il n'est pas toujours plus avisé de faire plus pratique, le Grand Conseil vaudois l'expérimente. Au nom de la commodité d'organisation de ses membres, il a troqué depuis six ans ses irrégulières sessions saisonnières de quelques jours contre le train-train d'une séance hebdomadaire. Routine, dont les inconvénients se révèlent à la longue.

L'élan des échanges y a perdu. Un débat législatif interrompu par une fin de journée ne reprend pas une semaine plus tard comme après une seule nuit. Il subit l'humaine tentation de tout recommencer à zéro [...] L'examen d'un texte peut s'étirer sur un mois entier.

Mais il y a plus pernicieux. On ne va plus en session comme à un rare rendez-vous, mais comme on se rendrait à la timbreuse [...]

On vogue ici vers une dangereuse inversion des priorités, où ce ne sont plus les sujets qui importent, mais la seule nécessité de délibérer [...]

Sur les 103 objets inscrits aux ordres du jour des trois séances des 28 octobre, 4 et 11 novembre derniers, 73 étaient des interpellations, questions, postulats, motions de députés, ou des réponses du gouvernement à celles-ci. Le Grand Conseil a lui-même créé 75% de son activité. Tout est prétexte à intervention [...] Tout cela reste assez vain, le problème ayant, la plupart du temps perdu toute acuité lorsque vient la réponse. Nombre d'entre eux ne seraient d'ailleurs même pas soulevés s'il avait fallu attendre plusieurs semaines pour la faire.

[...] De quoi nourrir, peut-être, les réflexions entamées par certains sur le retour à un tempo plus en phase avec la gestion d'un Etat. [...]

Voilà pour le Canton.

Certains rêvent néanmoins de professionnaliser les Chambres fédérales...

Ph. R.

Le Coin du Ronchon

La babibouchette est inéluctable

Nous avons déjà dit ici tout l'agacement que nous cause le nom de la station de métro «Riponne-Maurice-Béjart». En attendant de poursuivre sur la même voie – si l'on peut dire – avec «Ouchy-Jean-Pascal-Delamuraz», «Gare-CFF-Moritz-Leuenberger» ou «Fourmi-Le-Ronchon», quelques esprits espiègles ont récemment lancé l'idée d'une station «CHUV-Albert-le-Vert». Pour ceux qui se précipiteraient déjà sur leurs manuels d'histoire, précisons qu'Albert le Vert est une *babibouchette* qui a connu son heure de gloire – sa première heure de gloire, donc – au début des années nonante à la Télévision suisse romande.

Le désir de rebaptiser la station hospitalière d'un nom de chaussette, donc, est en train de prendre de l'ampleur. Un groupe a été créé sur le site internet *Facebook*; le nombre des membres y croît fermement. Une manifestation est prévue. Et puis quoi? Un assaut du Château? Un blocage de l'aérodrome? Pourquoi pas? Faut bien rigoler un peu.

Ce qui nous dérange, nous énerve, nous exaspère, voire nous horripile, c'est la manière dont les médias ont entrepris de donner un *large écho* à cette bonne

blague, avec l'ambition assez nette de la transformer en un *mouvement social*, en une revendication sérieuse. L'article que *24 heures* consacre à cette non-information commence par: «Cela aurait pu rester un gag...» Mais *c'est un gag!* Et cela doit le rester, sous peine de n'être plus drôle du tout.

C'est une bien fâcheuse contrariété de vivre à une époque où le comique fait office de politique, où la gaminerie constitue l'horizon ultime de la réflexion intellectuelle et où les références philosophiques ne dépassent pas le stade de l'école enfantine. Une époque où l'on ne distingue plus le sérieux du dérisoire et où la dérision elle-même, d'ailleurs, n'est absolument plus comprise, le «premier degré» apparaissant comme le seul accessible à la plupart des gens. Désormais, *n'importe quoi* devient possible; cela tend même à devenir la règle. «Riponne-Maurice-Béjart», qui aurait aussi dû rester une plaisanterie, est devenu réalité. Les Vaudois n'auront pas de nouveau musée mais ils auront une station de métro qui portera le nom d'Albert le Vert. C'est décadent mais inéluctable.

LE RONCHON